

Une autre vie s'invente ici

LE JOURNAL DES HABITANTS DU PARC

N°52
PRINTEMPS 2019

PAGE 3

Concours des bâtiments biosourcés : le chantier de la maison du Parc récompensé

PAGE 4

Marque Valeurs Parc naturel régional : 16 nouveaux bénéficiaires

PAGE 7

Des vélos électriques en libre-service

Dans ce journal : le mini guide pratique, ludique et familial



1ÈRE

Vous envisagez des travaux d'isolation dans un bâtiment ancien ou en construction ? La 1^{ère} commande groupée d'isolants biosourcés performants, plus sains et respectueux de l'environnement est ouverte jusqu'au 15 avril. Vous bénéficierez également de conseils pour l'utilisation et la pose.

Bon de commande et présentation des matériaux en pages 5 et 6

UN HABITANT DU PARC « RÉDAC CHEF » D'UN JOUR

Chaque numéro de ce Journal des habitants du Parc est supervisé par un habitant des Caps et Marais d'Opale.

Séverine Bertin de Desvres a accepté de nous accompagner pour ce numéro. Elle est attachée aux richesses de notre territoire dont le patrimoine bâti fait partie ainsi qu'à sa réhabilitation avec des matériaux plus respectueux de l'environnement et des personnes.

Vous trouverez d'ailleurs à l'intérieur de ce Journal, un bon de commande pour acheter des matériaux isolants biosourcés pour vos chantier de rénovation ou de construction.

Bonne lecture !

Grâce au Parc, nous avons la chance de pouvoir observer notre patrimoine de façon différente. En effet, lorsque nous nous baladons nous ne regardons pas forcément les différents bâtiments, pourtant certains sont centenaires et plus.

Nous ne nous posons pas la question de comment ces bâtiments ont été réalisés, pourtant grâce à des matériaux naturels, banals, comme la terre, la paille, la pierre... ces bâtiments ont traversé les années, voire les siècles.

Nous ne nous posons pas la question de comment entretenir nos maisons, nous utilisons de façon « naturelle » le ciment, la laine de verre... nous avons oublié que d'autres matériaux existent qui sont plus naturels, moins nocifs pour notre planète mais aussi et surtout pour nous et notre santé.

Et dans tout ça je ne parle pas de la faune ni de la flore que nous n'observons plus. Le Parc nous aide à ouvrir les yeux, de par son journal et ses différentes actions.

Séverine Bertin, Desvres

Le mot du président



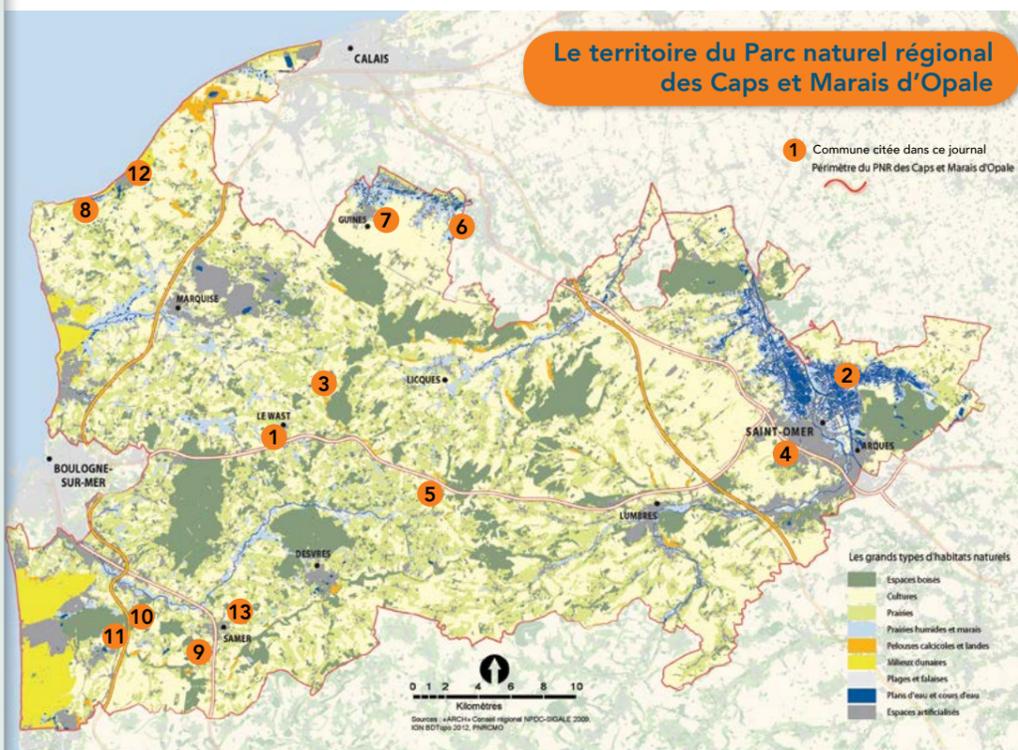
On peut être convaincu de la nécessité d'une transition écologique et sociale sans pour autant savoir comment s'y prendre. Les informations arrivent aujourd'hui de partout, prétendant dire ce qui est bon ou pas. Mais les messages sont contradictoires, surabondants et éphémères : ce qui est bon aujourd'hui se révèle parfois déconseillé demain !

Pour vous aider à gérer cette complexité, le Parc naturel régional propose des stages, des formations, des soirées d'information que vous retrouverez dans l'agenda joint à ce journal.

Fidèle à sa mission d'expérimentation, le Parc naturel régional lance une commande groupée de matériaux isolants biosourcés. Vous pouvez ainsi bénéficier des meilleurs tarifs et de conseils personnalisés pour une isolation saine, efficace et respectueuse de l'environnement. Faites connaître cette initiative autour de vous !

J'espère que vous serez nombreux à profiter de ce nouveau service afin de contribuer à la transition écologique de notre territoire.

Le président du Parc,
PHILIPPE LELEU



LE PARC EN IMAGES

LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS S'AFFIRMENT À LA MAISON DU PARC 1



Le chantier de réhabilitation de la Maison du Parc à Le West a reçu le prix de l'ambition dans le cadre du concours transfrontalier des bâtiments biosourcés BatiC² dont il est l'un des cinq lauréats. Le futur pôle de référence en matière de développement rural durable démontre que l'utilisation des éco-matériaux et des circuits courts est possible dans la rénovation comme dans la construction. Par exemple, la base technique de la maison du Parc allie une ossature en bois d'essences régionales, des murs en ballots de paille enduits de terre crue à l'intérieur, une isolation du plafond avec de l'anas de lin, une dalle de béton de chanvre, et un bardage en bois local à l'extérieur. C'est un bâtiment, démonstratif, pédagogique et reproductible : « Chacun, entreprise ou particulier, pourra venir voir ce qui s'est fait ici, pour prendre des idées », rappelle Jean-Pierre Geib du Parc naturel régional.

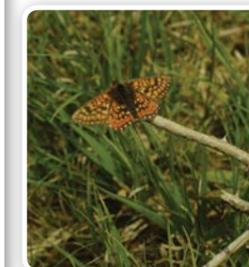
2 UN BEL EXEMPLE DE COOPÉRATION POUR LA BIODIVERSITÉ DU MARAIS

Ses jolies fleurs jaunes en période de floraison la rendent sympathique ; pourtant, la jussie est une espèce exotique envahissante. Elle a été découverte cet automne sur un étang privé, à Clairmarais. Sa rapide propagation entraîne la réduction puis la disparition de la biodiversité (faune et flore) et empêche les activités de navigation et de pêche. Dans le marais Audomarois, pour limiter sa prolifération, une rapide collaboration s'est créée entre 7 structures du territoire. 55 personnes ont arraché manuellement 80 mètres cubes en une semaine. L'opération d'une grande efficacité est la première étape d'un plan de lutte qui va maintenant durer plusieurs années afin de contrer cette plante terriblement invasive.



Dans le marais Audomarois, comme sur tous les plans d'eau, chacun est invité à la vigilance : en cas de suspicion, contactez le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale au 03 21 87 90 90. Retrouvez sur le site internet du Conservatoire botanique national de Bailleul un livret de 30 fiches sur les plantes exotiques envahissantes du nord-ouest de la France (www.cbndl.org)

3 IL PAPILLONNE SUR NOS COTEAUX



Le Damier de la Succise est un papillon rare et protégé. L'espèce est présente dans toutes les régions de France mais de manière très inégale avec des régions où les populations sont faibles. C'est le cas dans le Pas-de-Calais. En Caps et Marais d'Opale, ce papillon vit principalement sur les pelouses sèches des coteaux. Le suivi annuel a permis d'observer sa présence sur un secteur unique des coteaux du Boulonnais, en zone Natura 2000*.

« Cette population semble relativement stable mais fragile », selon Antonin Viguier, animateur de sites Natura 2000. Pour préserver la faune et la flore remarquable des pelouses sèches, le Parc naturel régional poursuit ses actions en faveur des coteaux avec des propriétaires privés et publics.

* Le réseau Natura 2000 est un dispositif de conservation de la nature de l'Union européenne dont l'objectif est de sauvegarder des habitats et des espèces menacées.

NOTRE PATRIMOINE BÂTI À DE L'AVENIR

Un vieux moulin, une ancienne grange, ... trop souvent des bâtiments anciens sont rasés sans véritable réflexion préalable pour tenter de les conserver. Pourtant, ils sont construits à partir de matériaux locaux et un savoir-faire ancien. Pour préserver ce patrimoine local et lui donner une seconde vie, le Parc naturel régional met à votre disposition cinq études de cas. Ces fiches intitulées « Réhabiliter plutôt que détruire » sont une source d'information et peut-être d'inspiration pour permettre à ces éléments du patrimoine de trouver une nouvelle fonction : maison principale, résidence secondaire, gîtes, logements sociaux, maisons des associations, etc.

Retrouvez les fiches intitulées « Réhabiliter plutôt que détruire » dans la rubrique Médiathèque sur www.parc-opale.fr

PRODUCTEURS, HÉBERGEURS, « 100 % PARC »

Le Parc naturel régional participe au déploiement de la marque nationale « Valeurs Parc naturel régional » en Caps et Marais d'Opale. 10 nouveaux producteurs locaux (7 producteurs de carottes de Tilques, 2 apiculteurs, 1 fromager bio), 4 hébergeurs et 2 restaurateurs du territoire ont reçu leur plaque de référencement. Ils s'engagent à respecter les valeurs du développement durable et à les faire partager à leurs clients. Si l'obtention de la marque se fait via un audit basé sur une grille de critères de durabilité, c'est aussi la volonté de (faire) connaître le territoire et de valoriser les acteurs locaux qui prévaut. Pour les habitants et les visiteurs, la marque « Valeurs Parc naturel régional » est un sésame pour découvrir des produits locaux et un accueil de qualité.



Retrouvez l'ensemble des bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional » en Caps et Marais d'Opale sur www.parc-opale.fr et sur www.parc-naturels-regionaux.fr/consommer-parc

LE CLIMAT CHANGE ... ET VOUS ?



Le Parc naturel régional est partenaire de sept intercommunalités* dans l'élaboration de leur Plan climat air énergie territorial. Le PCAET vise à mettre en place des actions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables. Cette feuille de route par territoire est construite avec tous les acteurs (habitants, collectivités, entreprises, agriculteurs) pour créer une dynamique de transition écologique.

- Les communautés de communes Pays d'Opale et de la Région d'Audruicq invitent les habitants à s'exprimer en devenant Clim'acteurs (réunions les 11 et 23 avril) ou en participant à la réunion publique prévue le 13 mai à 18h30. Plus d'infos sur www.cc-paysdopale.fr ou www.cra.fr
- La communauté de communes du Pays de Lumbres organise une réunion publique le jeudi 6 juin à 18h30. Plus d'infos sur www.cc-paysdelumbres.fr
- La communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer propose à chaque citoyen, qui habite, travaille ou étudie sur le territoire de coconstruire le PCAET en répondant au questionnaire disponible sur le Facebook de la CAPSO.
- Les communautés de communes de Desvres-Samer et La terre des 2 caps ainsi que la communauté d'agglomération du Boulonnais travaillent ensemble à l'échelle du Pays Boulonnais et recueillent vos avis et propositions en matière de Climat, d'Air et d'énergie sur www.agglo-boulonnais.fr/cab/pcaet

BIEN CONSTRUIRE SA MAISON DURABLE

Pour une construction neuve économe en énergies, saine, pratique et respectueuse de l'environnement, le Parc vient d'éditer les « Cartes en main ». Dix fiches pratiques pour vous permettre de construire un projet qui vous ressemble et qui contribue à la qualité des paysages. Téléchargez-les gratuitement sur www.parc-opale.fr (rubrique Agir Parc, onglet Habitants)



4 PROJETS D'ÉNERGIE CITOYENNE

Un début d'année productif pour la centrale solaire citoyenne CAPSOL, dans l'Audomarois ! Les panneaux photovoltaïques répartis sur 7 toitures privées et publiques sont en service. L'électricité produite est totalement revendue sur le réseau. Quant aux installations, elles sont financées et gérées collectivement par des citoyens. L'initiative a été lancée en 2016 par la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale dans le cadre du label « Territoire à Énergie Positive pour la Croissante Verte ».



Un deuxième projet de centrale solaire citoyenne va voir le jour à l'échelle de tout le Parc, cette fois. « Chacun peut contribuer à la centrale solaire citoyenne

que met en place le Parc sur l'ensemble du territoire », explique Philippe Leleu, le président. Particuliers, collectivités, petites, moyennes ou grandes entreprises, vous pouvez proposer des toitures (environ 400 m² de surface) pour y poser des panneaux photovoltaïques. Ces installations seront financées et exploitées par une société coopérative.

Vous souhaitez prendre part à ce projet en proposant une toiture, en devenant actionnaire ou en participant à la vie de la société (ou deux ou les trois à la fois), contactez Willy Flour, animateur énergies renouvelables et démarches citoyennes, au Parc naturel régional au 03 21 87 86 31.



HABILILEZ VOTRE LOGEMENT
1^{ÈRE} COMMANDE GROUPEE DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Fibres de bois, textiles recyclés, ouate de cellulose, chanvre seul ou mélangé, sont des isolants biosourcés c'est-à-dire issus de matière organique végétale ou animale. Pour la construction comme pour la rénovation, ces isolants présentent des bonnes performances thermiques mais aussi des atouts sur le plan environnemental en participant à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur.

Le Parc naturel régional organise une commande groupée pour vous permettre (habitants, collectivités et professionnels du bâtiment) de bénéficier de tarifs intéressants grâce à la commande en grande quantité.

Une maison économe en énergie ne doit pas seulement être bien isolée et bien ventilée. Il faut également supprimer toutes les fuites d'air. Vous trouverez le matériel nécessaire en page 6.

En parallèle, un service de conseils vous est proposé. Pour en savoir plus sur les isolants biosourcés, celui qui sera le mieux adapté à votre projet, pour calculer votre surface ou calibrer votre commande, contactez Lucie Duterte du Parc naturel régional au 03 21 87 86 26 ou écrivez à : ecomateriaux@parc-opale.fr

Un guide de pose et des fiches de présentation des matériaux sont consultables sur : www.parc-opale.fr



Métisse® RT : isolant composé à 85% de coton recyclé, 15 % de liant polyester et 1 % d'un traitement à cœur (ignifuges, antifongiques et antibactériens). Cet isolant d'une densité de 20 Kg/m³ est proposé en plusieurs épaisseurs. Il est préconisé pour une isolation en intérieur des murs, des cloisons, des rampants de combles aménagés ou des planchers de combles perdus (préférez la formule en rouleaux). Sa légèreté et sa texture assurent une rapidité et un confort de pose.

Métisse® RT est fabriqué à Billy-Berclau dans le Pas-de-Calais, ce qui fait de ce matériau le plus local parmi ceux proposés dans cette commande groupée.



Biofib'Trio (panneaux de chanvre, de coton et de lin) : solution d'isolation thermo-acoustique globale. Avec une densité de 30 kg/m³ et plusieurs épaisseurs proposées, ce produit peut être utilisé en combles aménagés, en isolation des murs par l'intérieur ou l'extérieur. Cet isolant apporte, en plus, un confort d'été supplémentaire pour éviter les surchauffes souvent rencontrées dans les combles.

Biofib'Isolation est la première marque française à obtenir le label officiel « produit biosourcé ».



Biofib'ouate : panneaux composés de ouate de cellulose (papier recyclé en France) et de fibres de chanvre. Cette combinaison de deux matériaux apporte une très bonne isolation phonique. Avec une densité de 45 kg/m³ et une épaisseur comprise entre 4,5 et 10 cm, ce matériau est parfaitement adapté pour l'isolation de cloisons séparatives ou de planchers.

Biofib'ouate est l'isolant, parmi ceux proposés dans la commande groupée, qui apportera le meilleur confort acoustique.



Isonat plus 55 flex H : panneau flexible composé de fibres de bois issues de plaquettes de scieries du Beaujolais. Ce produit, d'une densité de 55 kg/m³ est proposé en plusieurs épaisseurs. Il est adapté à l'isolation des murs par l'intérieur, des cloisons et des combles aménagés. Enfin, c'est le seul isolant biosourcé à disposer d'un surfaçage sur une de ses faces optimisant

ainsi le confort lors de la pose en hauteur.

Isonat plus 55 flex H est l'isolant, parmi ceux proposés dans la commande groupée, qui apporte le meilleur confort d'été et d'hiver grâce à sa densité et à son pouvoir isolant.



CHANVRIBLOC : blocs de chanvre fabriqués en France et intégralement constitués de paille de chanvre (chênevotte) et de chaux hydrauliques, sans autre ajout. Les blocs de 10 cm ou de 15 cm d'épaisseur peuvent être utilisés en cloisons de séparation en isolation intérieure ou extérieure. Les blocs de 20 cm peuvent être utilisés en construction de murs isolants autoporteurs (hauteur 6 m max.), en isolation intérieure ou extérieure (hauteur 9 m max.). Ces blocs denses (300 kg/m³) améliorent le confort acoustique de l'habitat et permettent d'obtenir une forte inertie thermique à l'intérieur du bâtiment.

CHANVRIBLOC est l'isolant, parmi ceux proposés dans la commande groupée, qui peut être utilisé comme élément de construction.

Nom : _____
 Adresse : _____
 Code postal et ville : _____
 Téléphone : _____
 Courriel : _____

> découpez ou photocopiez ce bon de commande et retournez-le **avant le 15 avril 2019** accompagné du chèque libellé à l'ordre « Matériaux naturels des Flandres » à :
 Maison du Parc, BP 22, 62142 Le Wast
 > livraison prévue le samedi 18 mai 2019 dans les maisons de Parc
 > si vous optez pour la livraison à domicile, ajoutez un surcoût de 60 €.

BON DE COMMANDE

	épaisseur	m ² /colis	Prix € TTC /colis (prix/m ² à titre indicatif)	Nombre de colis commandés	montant en € TTC
Bloc de chanvre					
Marque : Chanvribloc	100 mm	1	30 € soit 30 € du m ²		
Conductivité thermique en W/(m.K) : 0,07	150 mm	1	45 € soit 45 € du m ²		
Densité en kg/m ³ : 300	200 mm	1	60 € soit 60 € du m ²		
Dimension des panneaux : 0,30 x 0,60 m					
Chanvre, coton, lin					
Marque : Biofib trio	45 mm	9,75	52,46 € soit 5,38 € du m ²		
Conductivité thermique en W/(m.K) : 0,039	60 mm	7,5	48,90 € soit 6,52 € du m ²		
Densité en kg/m ³ : 30	80 mm	5,25	45,89 € soit 8,74 € du m ²		
Dimension des panneaux : 1,25 x 0,60 m					
	100 mm	4,5	47,25 € soit 10,5 € du m ²		
	120 mm	3,75	47,25 € soit 12,6 € du m ²		
	145 mm	3	45,66 € soit 15,22 € du m ²		
	200 mm	2,25	47,23 € soit 20,99 € du m ²		
Fibre de bois					
Marque : Isonat + 55 flex	60 mm	7,08	40,99 € soit 5,79 € du m ²		
Conductivité thermique en W/(m.K) : 0,036	80 mm	4,95	37,82 € soit 7,64 € du m ²		
Densité en kg/m ³ : 55	100 mm	4,25	40,25 € soit 9,47 € du m ²		
Dimension des panneaux : 1,22 x 0,58 m					
	120 mm	3,54	40,39 € soit 11,41 € du m ²		
	145 mm	2,83	37,50 € soit 13,25 € du m ²		
	200 mm	2,12	40,89 € soit 19,29 € du m ²		
Laine de coton et textiles recyclés					
Marque : Métisse	80 mm	5,04	37,14 € soit 7,37 € du m ²		
Conductivité thermique en W/(m.K) : 0,039	100 mm	4,32	39,83 € soit 9,22 € du m ²		
Densité en kg/m ³ : 20	120 mm	3,6	39,74 € soit 11,04 € du m ²		
Dimension des panneaux : 1,20 x 0,60 m					
	145 mm	2,88	39,45 € soit 13,35 € du m ²		
	200 mm	2,16	39,79 € soit 18,42 € du m ²		
Pour l'isolation des combles perdus, préférez la formule en rouleaux (largeur 60cm)					
Résistance thermique : 2,55	100 mm	4,8	44,16 € soit 9,20 € du m ²		
Résistance thermique : 3,05	120 mm	4,08	45,04 € soit 11,04 € du m ²		
Ouate de cellulose					
Marque : Biofib ouate	45 mm	9,75	59,38 € soit 6,09 € du m ²		
Conductivité thermique en W/(m.K) : 0,04	60 mm	7,5	61,65 € soit 8,22 € du m ²		
Densité en kg/m ³ : 45	100 mm	4,5	60,53 € soit 13,45 € du m ²		
Dimension des panneaux : 1,25 x 0,60 m					
Si votre revêtement intérieur est en plaques de plâtre cartonées ou en lambris en bois (ou tout autre revêtement perméable à la vapeur d'eau), vous devez mettre une membrane frein-vapeur entre l'isolant et le revêtement.					
			Prix € TTC /colis (prix/m ² à titre indicatif)	Nombre de colis commandés	Total en € TTC
Membrane frein-vapeur INTELLO					
Étanche à l'air, à diffusion variable selon le taux d'humidité (hygrovariable), ce frein vapeur est souple et facile à mettre en œuvre. Rouleaux de 1,5m de large.					
Au détail, le mètre linéaire (1,5 m ²)			4,23 € (soit 2,82 € TTC/m ²)		
Rouleau de 20m (30 m ²)			78,34 € (soit 2,61 € TTC/m ²)		
Rouleau de 50m (75 m ²)			187,92 € (soit 2,51 € TTC/m ²)		
Scotchs et colle d'étanchéité					
TESCON VANA			21,02 € TTC		
ruban adhésif (30m x 60mm) pour le collage des chevauchements de lés					
DUPLEX			6,34 € TTC		
ruban adhésif double face (20m x 25mm) pour coller les joints aux extrémités des écrans					
ORCONF			6,76 € TTC		
colle d'étanchéité (cartouche de 310ml) pour les raccords aux éléments de construction rugueux ou minéraux					

Frais de gestion par commande, incluant la livraison (maison du Parc) 60 € TTC

Surcoût livraison à domicile (après le 18 mai) : + 60 € TTC

Le lieu doit être accessible par un camion. Livraison déposée sur le trottoir. Date à convenir avec le fournisseur.

Montant total de la commande :

Règlement par chèque uniquement à l'ordre de Matériaux naturels des Flandres

Je viendrai retirer ma commande le samedi 18 mai 2019 sur le parking de la maison du Parc
 Le matin à Le Wast (la place) Le matin à Saint-Martin-lez-Tatinghem (maison du marais)

L'horaire sera précisé à la commande.
Attention au volume de la commande, optez pour un transport suffisamment grand pour éviter les allers-retours le jour de la livraison.

C'EST CHEZ VOUS!

MARAIS AUDOMAROIS 2

SUR LE SENTIER DU LANSBERGUE

Et si on profitait du retour des beaux jours pour une agréable balade en famille ? Le sentier du Lansbergue permet de cheminer au cœur du marais. La berge est aménagée, par la CAPSO, pour accueillir les poussettes ou les vélos des enfants, entre autres. Le sentier n'est pas nouveau mais il est désormais agrémenté de douze pupitres pédagogiques qui informent les promeneurs sur le paysage du marais, les maisons sur île, les vingt-sept espèces de poissons, la flore, les activités agricoles, etc. Alors ouvrez grands les yeux et les oreilles et contemplez le marais Audomarois.



Départ : pont de la Guillotine à Tilques. Parking à proximité. Parcours de 7 km à travers Serques. Comptez 2 heures de balade à marche lente pour l'aller-retour.

QUESQUES 5

TOUJOURS PLUS « EAU »



Au centre de village de Quesques, Philippe Clabaut a remis en état une zone humide d'un hectare totalement envahie par les saules et les ronces. Il a souhaité que l'endroit garde son aspect naturel, joue son rôle de zone tampon cas de crue et qu'il soit agréable pour les habitants du village. « Située à proximité d'une des sources de la Liane, la parcelle était totalement inaccessible. Avec la complicité du Symsageb et du Parc naturel régional, la zone humide a été débroussaillée ; les peupliers et les saules coupés. Quelques saules têtards et noisetiers sont restés et des mares ont été creusées pour favoriser le développement de la biodiversité », explique le propriétaire qui voit aussi dans ces travaux un intérêt pour la qualité de l'eau.

PAYS D'OPALE 6 7

SUR LES CHEMINS ... EN VÉLO ÉLECTRIQUE

Pour développer la mobilité douce sur son territoire, la communauté de communes Pays d'Opale encourage l'usage du vélo. Pour ceux qui veulent se remettre en selle ou tester un vélo électrique, la communauté de communes met en service ce printemps deux stations en libre-service de location de vélo à assistance électrique, à Guînes et Ardres. Située à proximité de l'Euro-vélo route voie verte n° 5, la borne de location guinoise est une invitation à emprunter les chemins ruraux, loin des gaz d'échappement pour une balade bucolique dans les plaines du Pays de Guînes, les bocages du pays d'Hardinghen, ou les paysages vallonnés des Pays de Bonningues et de Licques.



Tarifs et conditions d'accès disponibles dès le mois d'avril à l'office de tourisme Pays d'Opale (03 21 35 73 73).

SAMER 13

LA MAISON DU CHEVAL BOULLONNAIS, LE TRAIT D'UNION

Le cheval Boulonnais a laissé de nombreux témoignages de sa présence dans les familles de la région (photos, anecdotes, vécu personnel, etc.). Afin de valoriser cette race et sa relation avec les habitants du Boulonnais, le Centre régional de ressources génétiques (CRRG) mène une collecte de mémoire dans les exploitations agricoles et auprès de personnes volontaires. Les photographies, les objets, les textes viendront enrichir le centre de ressources de la future Maison du cheval Boulonnais. Cet équipement destiné aux professionnels de la filière est en cours de construction au sein de la ferme de la Suze, à Samer. Le projet de la Communauté de communes de Desvres-Samer et de ses partenaires a également pour ambition de devenir un site touristique et économique innovant au service de la sauvegarde du cheval Boulonnais.



Vous souhaitez participer à la collecte de mémoire et contribuer à la présentation de métiers, du matériel, etc., contactez Charlotte Lenoir, stagiaire au Centre régional de ressources génétiques au 03 20 67 03 51 pour par courriel : c.lenoir@enr.fr

SAINT-OMER 4

VILLE RAMSAR

Belle reconnaissance pour la ville de Saint-Omer labélisée « ville Ramsar », ou « ville de zones humides ». Près de 90 % de sa surface est située en zone humide (marais). Le marais audomarois a lui-même été labélisé « site Ramsar » en 2008. L'objectif de la Convention de Ramsar (ville d'Iran qui a donné son nom à la convention) est d'enrayer la disparition des zones humides, de favoriser leur conservation, celle de leur flore et de leur faune.



ILS EMBELLISSENT LEUR FERME ET LE PAYSAGE

Du sol à la gouttière, une dizaine d'exploitations agricoles implantées dans les communes du Grand Site de France Les Deux-Caps vont s'investir d'ici à la fin de l'année dans des travaux d'entretien aux abords, aux entrées et dans les cours de fermes. « Nos bâtiments, comme les terres agricoles, participent à l'intérêt paysager du Grand Site », explique Jacques Delattre, président de l'Association des Paysans du Site des Caps. « Alors nous avons souhaité mettre en place une action de rénovation esthétique de nos cours (gravier drainant, peinture des menuiseries, remplacement de gouttière, fleurissement) ». L'opération « 2 Caps en Fermes » est co-financée par le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Fondation Crédit Agricole Nord de France. Pour valoriser leurs bâtiments, réussir leur intégration paysagère et proposer un accueil de qualité, les agriculteurs sont accompagnés par le CAUE du Pas-de-Calais (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et le Parc naturel régional pour les plantations.

L'opération « 2 caps en fermes » a déjà permis à 20 exploitations (10 en 2017 et 10 en 2018) de rénover esthétiquement les bâtiments historiques qui n'ont plus de vocation agricole intensive.

* Du nord au sud : Sangatte, Escalles, Wissant, Tardinghen, Audinghen, Audresselles, Ambleteuse et Wimereux.



Crédit photo : E. Desauvais

Patrimoines



10

Verlincthun



9

Tingry



11

Neufchâtel-Hardelot



12

Wissant



13

Samer

LE MANÈGE À BATTRE

Avez-vous déjà remarqué dans les fermes de taille importante un bâtiment de forme circulaire (parfois carrée ou octogonale) ? C'est un manège à battre.

Les manèges à battre, aussi appelés manèges à chevaux, apparaissent au 19^e siècle au sein des fermes disposant de grandes surfaces de culture. Cet abri en ossature en bois protégeait un mécanisme, également en bois, actionné par un cheval (ou un bœuf). L'animal tournant autour d'un axe central fixé piétinait les céréales disposées au sol, séparant ainsi le blé et la paille.

En torchis, en briques ou sans remplissage des murs, on peut apercevoir ce patrimoine agricole essentiellement dans le Boulonnais. Le bâtiment peut être en front de rue attenant à la grange mais aussi isolé dans la cour de ferme.

POUR RECEVOIR CE JOURNAL CHEZ VOUS PAR VOIE POSTALE

Si vous n'êtes pas encore abonné, abonnez-vous gratuitement sur www.parc-opale.fr ou envoyez vos coordonnées à la maison du Parc, BP 22 – 62142 Le West. N'hésitez pas, c'est gratuit et sans engagement.

Cette offre est réservée aux habitants du territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Retrouvez la liste des communes sur notre site internet : www.parc-opale.fr

* SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU PARC :

Pour recevoir chaque mois l'actualité du Parc et les rendez-vous à venir, inscrivez-vous à l'Infolettre sur www.parc-opale.fr

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est une création de la Région Hauts-de-France avec la coopération du Département du Pas-de-Calais, et la participation de l'État, des organismes consulaires, des intercommunalités et des communes adhérentes.



N°52 - MARS 2019

Le Journal des habitants du Parc est diffusé sur abonnement dans les 153 communes du Parc naturel régional.

Directeur de la publication : Philippe Leleu

Rédaction : Marie-Noëlle Cuevas,

François Mulet

Photos : Parc naturel régional, sauf mentions contraires

Réalisation : François Hétru

Imprimerie : SIB, Boulogne-sur-Mer

Tirage : 5000 exemplaires

N°ISSN : 1636-3760

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2019

BP 22 – 62142 Le West
Tél. 03 21 87 90 90
info@parc-opale.fr
www.parc-opale.fr
Facebook : ParcOpale



Parc
naturel
régional
des Caps et
Marais d'Opale

Une autre vie s'invente ici